

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -
(N° 2905)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 339

présenté par
Mme Guévenoux

ARTICLE 2

À l'alinéa 16, après la première occurrence du mot :

« de »

insérer les mots :

« mise en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.